

**DÉCISION MUNICIPALE N°2023\_15**

**OBJET : SERVICES INFORMATIQUE – ATTRIBUTION DU PROJET D'INFORMATISATION DU CIMETIERE DE LA COMMUNE DE PIERRELAYE A LA SAS « GESCIME »**

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

**AGISSANT** en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020 publiée et déposée en Sous-Préfecture d'Argenteuil, relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

**VU** le Code de la Commande Publique définissant les seuils des procédures de passation des marchés publics,

**VU** le Budget Communal,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la Commune de moderniser le système de gestion du cimetière,

**CONSIDERANT** que cette modernisation passe par un changement de logiciel métier destiné à gérer l'activité du cimetière,

**CONSIDERANT** la nécessité de recourir à une expertise extérieure,

**CONSIDERANT** qu'après examen des offres reçues, suite à la consultation réalisée, l'offre de la SAS « GESCIME » apparaît comme celle répondant le mieux aux besoins de la Commune ;

**DECIDE**

**Article 1er :**

**Missionner** pour une prestation d'informatisation du cimetière de la Commune de Pierrelaye, la SAS « GESCIME », représentée par Mme HERRY Sonia en sa qualité de Directrice Administrative et Financière, sise 1 place de Strasbourg, 29200 BREST.

**Article 2 :**

**S'acquitter** du montant de la prestation établi à 10 641 € HT, soit **12 769.2 € TTC** (Douze mille sept cent soixante-neuf euros et vingt centimes Toutes Taxes Comprises) et le **verser** par mandat administratif à l'issue de chaque phase de la prestation, sur présentation d'une facture via le portail Chorus Pro et d'un relevé d'identité bancaire ou postal, soit :

Étape projet	Contenu de la prestation	Montant HT
1- Gestion de projet et paramétrage	Analyse de l'existant et détermination d'une stratégie de reprise de données	INCLUS
	Réunion téléphonique et cadrage et suivi de projet, conseil, paramétrage et personnalisation des listes, utilisateurs et documents	400 €
2- Reprise des données	Importation des données du logiciel REQUIEM (depuis un DUMP Oracle, sous réserve de transmission et d'étude de la base de données	5 600 €
3- Intégration de la cartographie	A partir des plans DWG de la Commune (1 cimetière divisé en 2 parties : ancien et nouveau) et 1 464 emplacements dont 45 cases de colombariums	1 891 €
4- Installation du logiciel GESCIME	Licence logicielle (base HFSQL Classic, Windev)	1 800 €
	Forfait pour installation sur le serveur de la mairie par pris en main à distance (licence site)	200 €

5- Hébergement du portail citoyens (site internet)	Fourniture du site internet de valorisation du site funéraire communal : GESCIME.NET ( <a href="https://cimetiere.gescime.com/demo-cimetiere-0000H">https://cimetiere.gescime.com/demo-cimetiere-0000H</a> )	INCLUS
6- Formation et assistance au démarrage	Formation de 6 heures (divisée en 2 séances de 3 heures) réalisée par téléphone avec partage d'écran	750 €
7- Veille juridique hotline	Assistance juridique assurée par la juriste de la SAS GESCIME hotline fonctionnelle : pris en charge directe	INCLUS au contrat de services GESCIME
<b>MONTANT TOTAL DE LA PRESTATION HT</b>		<b>10 641 €</b>
TVA 20%		2 128.2 €
<b>MONTANT TOTAL DE LA PRESTATION TTC</b>		<b>12 769.2 €</b>

Etape projet	Contenu de la prestation	Montant HT
8- Contrat de services	Contrat de service GESCIME incluant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Hotline fonctionnelle et technique</li> <li>- L'assistance juridique directe et illimitée</li> <li>- Une mise à jour du logiciel par an</li> <li>- La newsletter funéraire mensuelle</li> <li>- L'hébergement du site internet</li> <li>- Le conseil en gestion de cimetière</li> <li>- Les copies de secours de la base communale</li> </ul> NB : les tarifs varient selon le nombre d'emplacements, ici pour 1 464 emplacements	OFFERT la 1 <sup>ère</sup> année puis 662 €/an
<b>MONTANT TOTAL DE LA PRESTATION HT</b>		<b>662 €</b>
TVA 20%		132.4 €
<b>MONTANT TOTAL DE LA PRESTATION TTC</b>		<b>794.4 €</b>

Préciser que le projet sera lancé en février 2023.

**Article 3 :**


Préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur la section investissement 2051 du Budget Communal pour les étapes 1 à 7 puis fonctionnement 65 pour l'étape 8.

**Article 4 :**

Adresser la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et l'inscrire aux registres des décisions.

Fait à PIERRELAYE, le 20/02/2023

Le Maire,



Michel VALLADE



Transmis en Préfecture le : 21/02/2023 Publié(e) le : 21/02/2023 Exécutoire le : 21/02/2023
---